



NEWSLETTER ESPER

numéro 11
janvier 2025

*Toute l'équipe de la MILDECA vous souhaite une
excellente année 2025 !*

ACTUALITÉS

- Animation du réseau ESPER

La première session d'ateliers de travail réunissant des employeurs signataires et animés par le cabinet Sémaphores s'est tenue entre la mi-octobre et la fin novembre 2024. 36 structures signataires (sur les 95 que compte le réseau aujourd'hui) se sont connectées aux 4 webinaires qui ont effectivement eu lieu. Ce niveau de participation ainsi que la richesse des échanges ont permis de dresser un premier panorama des problématiques, besoins et actions déployées autour de sujets variés (aspects juridiques et réglementaires, leviers pour sensibiliser, outillage pour le repérage, la gestion et l'accompagnement des situations individuelles, enjeux de culture interne et de management).

La prochaine session d'ateliers se déroulera à compter du 21 janvier avec quelques ajustements dans la composition des groupes. Le calendrier de cette deuxième session est indiqué ci-dessous, nous vous invitons à inscrire d'ores et déjà la date pour le groupe auquel votre structure est affectée dans vos agendas. Retrouvez la nouvelle constitution des groupes et le calendrier pour l'ensemble des webinaires dans la synthèse de la première session d'ateliers (lien en fin d'article).

- Groupe 1 : 27 janvier, 14h30
- Groupe 2 : 31 janvier, 14h30
- Groupe 3 (signataires de La Réunion) : 21 janvier, 14h00
- Groupe 4 : 27 janvier, 14h30
- Groupe 5 : 21 janvier, 14h30
- Groupe 6 : 4 février, 14h30

En complément, un webinaire dédié aux partenaires du dispositif s'est tenu le 19 novembre. La vingtaine de partenaires présents (sur les 75 que compte le réseau aujourd'hui) se sont montrés très participatifs autour des différentes séquences :

- Rappel du rôle des partenaires dans le réseau ESPER : promouvoir ESPER dans

leurs réseaux professionnels et locaux ; accompagner les signataires dans la mise en œuvre d'actions de prévention au sein des organisations de travail.

- Les leviers dont les partenaires disposent et leurs besoins pour remplir ce rôle auprès des employeurs. Les réponses apportées au questionnaire proposé ont permis de dégager quelques premiers enseignements : la moitié des participants organisent des événements avec des employeurs sur le sujet des conduites addictives (webinaires, ateliers, formations, journée de prévention...) ; un tiers ont exprimé le besoin de disposer de supports thématiques et sont invités à qualifier plus précisément ce besoin afin d'envisager des productions ciblées.

Des rencontres régulières dans ce format seront organisées 2 à 3 fois par an, ainsi que des rencontres en format plénier avec les signataires.

La synthèse de la première session d'ateliers pour les signataires ainsi que le support/compte-rendu du webinaire des partenaires sont disponibles dans l'espace dédié à l'animation du réseau sur le site internet de la MILDECA (voir ci-contre).

→ [Espace dédié à l'animation du réseau](#)

Enfin, pour répondre au besoin que vous avez majoritairement exprimé de pouvoir disposer d'un espace d'échange continu, la MILDECA a conclu une convention avec Addict'Aide pour créer une plateforme collaborative réservée aux membres du réseau ESPER, qui sera accessible via le portail Addict'Aide Pro. Nous vous tiendrons informés de la mise en service de cette plateforme, dans le courant du printemps, ainsi que des modalités d'accès.

→ [Le Portail Addict'Aide Pro](#)

• Liens entre conduites addictives et santé mentale

Les conduites addictives et les troubles de santé mentale sont souvent étroitement liés, rendant plus complexe leur prise en charge et leur traitement.

Les addictions favorisent la vulnérabilité aux maladies mentales et en aggravent le pronostic. Les troubles mentaux tels que l'anxiété, la dépression et les troubles de l'humeur sont particulièrement fréquents chez les personnes souffrant d'addiction. Divers troubles de la santé mentale, dont les psychotraumatismes, favorisent la survenue des conduites addictives ou leur installation dans la durée. Il n'est pas rare que des individus souffrant d'anxiété, de dépression ou d'autres troubles de santé mentale se tournent vers l'addiction comme moyen de gérer leurs symptômes. L'addiction devient en quelque sorte une tentative d'automédication pour soulager des symptômes mentaux.

De nombreuses études ont montré qu'un état de dépendance prolongé affecte non seulement les fonctions cérébrales mais aussi la capacité de l'individu à gérer les exigences émotionnelles et sociales de la vie quotidienne. L'addiction mène souvent à un sentiment de dévalorisation de soi, ou encore à un isolement social, ces effets pouvant créer un véritable cercle vicieux. Parmi les travaux les plus récents, une étude menée par une équipe de l'Université d'Aarhus au Danemark met en lumière que le tabagisme pourrait augmenter jusqu'à 258% le risque de dépression, de trouble bipolaire et de schizophrénie.

Les conséquences chroniques incluent l'aggravation des troubles mentaux, des risques accrus de comorbidité avec d'autres maladies, une moindre attention portée aux responsabilités familiales, professionnelles et sociales. Plus particulièrement sur l'insertion socioprofessionnelle, les conséquences négatives sont nombreuses : difficultés d'accès à l'emploi, difficultés de retour à l'emploi, risque accru de perte d'emploi, augmentation de l'absentéisme au travail. Parallèlement, on sait que l'inactivité professionnelle est un déterminant majeur d'altération de la santé mentale.

SIGNATAIRES ET PARTENAIRES

- Nouveaux signataires de la charte

Bienvenue à l'Association des hôtels et villas de Saint-Barthélemy !

- Nouveaux partenaires de la charte

Bienvenue à l'Association Ligérienne d'Addictologie (Angers) !

LES RESSOURCES EN LIGNE

- Des supports de communication et de présentation

Dans la rubrique « Les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument – ESPER » du site de la MILDECA, retrouvez notamment le document « Addictions & Travail : un enjeu majeur, des réponses collectives », qui vous sera utile pour communiquer en interne ou vers d'autres employeurs ou partenaires.

→ [Rubrique ESPER](#)

- Un emplacement dédié aux ressources ESPER sur le site de la MILDECA

Cet espace ressources ESPER réservé aux signataires et partenaires du dispositif comprend : la boîte à outils (charte avec ressources), la boîte à outils complémentaire, les newsletters ESPER, et désormais, les supports de la démarche d'animation du réseau.

→ [Espace ressources ESPER](#)

APPEL À TEMOIGNAGES, MISES À JOUR ET CONTRIBUTIONS

Si vous souhaitez partager votre expérience dans le cadre du dispositif ESPER (les actions mises en place, ce que vous apporte la charte ESPER, etc.), pour toute demande d'information ou de contact, pour un changement de coordonnées ou pour une demande de désabonnement, vous pouvez nous contacter sur cette adresse : esper.mildeca@pm.gouv.fr

Nous suivre :

